

Mansartis Monétaire – D.I.C.I

Code ISIN : FR0010105536

FCP géré par Mansartis Gestion

Document d'informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

CARACTÉRISTIQUES ESSENTIELLES DU FONDS

■ Mansartis Monétaire est un fonds commun de placement (FCP) de classification "monétaire court terme". Le FCP est un FCP nourricier du FCP Natixis Cash A1P1, part I-C, appelé maître.

L'objectif de gestion et la stratégie d'investissement du FCP sont identiques à ceux du FCP maître.

■ L'objectif du FCP est d'obtenir une performance égale à celle de l'indice EONIA, diminuée des frais de gestion, pour rémunérer des placements au jour le jour. L'EONIA correspond à la moyenne des taux au jour le jour de la zone euro.

■ La politique d'investissement du FCP, conforme aux normes européennes, repose sur une sélection rigoureuse des titres par le gérant. Les principaux critères de cette sélection sont, d'une part, des critères d'ordre quantitatif, tels que la durée de vie et les conditions financières et d'autre part, des critères d'ordre qualitatif tels que la notation des titres.

■ Les actifs du FCP sont composés en totalité de parts du FCP maître, et à titre accessoire de liquidités. Le portefeuille du FCP maître se compose de titres de créance et valeurs assimilées de toutes natures, à court terme, essentiellement émis par des émetteurs privés. Ces titres auront une notation à court terme minimale de A1 chez Standard & Poor's ou P1 chez Moody's ou F1 chez Fitch rating.

AUTRES CARACTÉRISTIQUES

■ La totalité des titres du FCP maître est indexée sur l'EONIA. A cette fin, le gérant sélectionne des titres dont les conditions d'émissions prévoient une telle indexation ou bien, si nécessaire, utilise des contrats d'échange ("swaps de taux d'intérêts") afin d'échanger un taux fixe contre un taux variable (l'EONIA dans le cas de Natixis Cash A1P1).

L'OPCVM pourra effectuer des dépôts à terme dans la limite de 100% de son actif net.

■ Le FCP capitalise ses revenus.

■ La valeur liquidative est quotidienne. L'investisseur peut demander le rachat et souscription de parts chaque jour avant 11h (hors jours fériés), auprès de Mansartis. Il sera exécuté sur la base de la dernière valeur liquidative calculée.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



Le FCP se situe actuellement au niveau 1 de l'indicateur de risque, ce qui relève du choix de Mansartis et reflète sa gestion de titres de créance et valeurs assimilées d'une durée maximum de 3 mois à l'acquisition. La volatilité hebdomadaire historique sur 5 ans est comprise entre 0 et 0.5%.

- Cet indicateur est calculé à partir de la volatilité historique annuelle du fonds sur une période de 5 ans. Il a pour but d'aider l'investisseur à comprendre les incertitudes quant aux pertes et gains pouvant avoir un impact sur son investissement.
- Les données historiques utilisées pour le calcul de cet indicateur pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du fonds.
- La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».
- Le capital investi initialement n'est pas garanti : Il existe un risque de perte en capital

Risques importants non pris en compte dans cet indicateur

- Risque de taux : le portefeuille pouvant être exposé jusqu'à 25% de l'actif à des obligations. Risque de baisse des obligations résultant d'une hausse des taux d'intérêts.
- Risque de crédit : Il s'agit du risque de baisse de la qualité de crédit d'un émetteur public ou privé ou de défaut de ce dernier. La valeur des titres de créance dans lesquels est investi l'OPCVM peut baisser entraînant une baisse de la valeur liquidative.
- Risque de contrepartie : il existe un risque que la contrepartie soit défaillante dans le cadre de contrats de change à terme de gré à gré.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du fonds, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts; ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

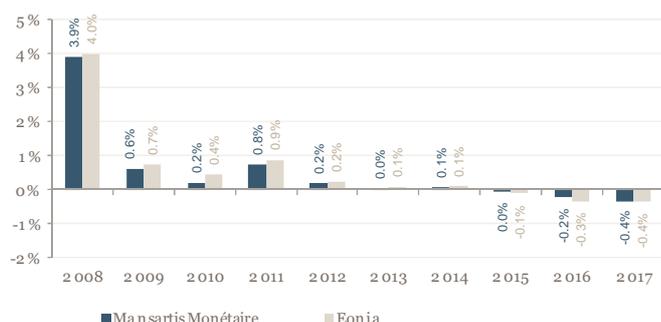
Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	Néant
Frais de sortie	Néant
Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants	0.04%
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

Les taux de frais d'entrée et de sortie affichés sont des taux maximum. Dans certains cas, des frais inférieurs sont appliqués, l'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Le taux des frais courants se fonde sur les frais de l'exercice précédent (frais de gestion et commission de mouvement), clos en septembre 2017. Ce pourcentage peut varier d'un exercice à l'autre.

Vous pouvez obtenir davantage d'informations sur les frais et commissions du fonds dans le prospectus disponible auprès de Mansartis, 8 place Vendôme – 75001 Paris

PERFORMANCES PASSÉES



Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

PERFORMANCES ANNUELLES

La performance du fonds est calculée coupons nets réinvestis. Elle tient compte des frais et commissions. Les performances sont calculées en euros.

DATE DE CRÉATION DU FONDS

Vendredi 20 août 2004

INFORMATIONS PRATIQUES

- Le dépositaire du fonds est CACEIS Bank France
- Le prospectus du fonds, les derniers documents annuels et périodiques sont adressés sur simple demande écrite auprès de Mansartis au 8, place Vendôme – 75001 Paris
- La Valeur Liquidative est disponible sur la base GECO de l'AMF et sur simple demande auprès de Mansartis.
- Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du fonds peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du distributeur du fonds ou de votre conseiller fiscal.
- La responsabilité de Mansartis ne peut être engagée que sur la base des déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du fonds.

Ce fonds est agréé en France et réglementé par l'AMF
Mansartis Gestion est agréée en France et réglementée par l'AMF
Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 20.02.2018